



# LES SAPEURS-POMPIERS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ÉQUIPÉS DE CAMÉRAS MOBILES

21 agressions de sapeurs-pompiers en  
2020 dans les Pyrénées-Orientales !

## Objectifs ?

Assurer une meilleure protection contre les agressions envers les sapeurs-pompiers. Prévenir les passages à l'acte. Collecter des preuves pour identifier et poursuivre les auteurs.

## Qui peut les utiliser ?

34 caméras individuelles sont à disposition des sapeurs-pompiers des centres de Rivesaltes, Perpignan Nord, Perpignan Sud, Argelès, Saint-Cyprien, Canet, Le Barcarès, Perpignan Ouest, Salanque, Le Boulou, Elne, Côte Vermeille, Banyuls-sur-Mer, Prades. Tous les sapeurs-pompiers disposent d'une habilitation personnelle.

## Combien de temps les images sont-elles conservées ?

Sauf procédure judiciaire, les images et sons seront conservés pendant 6 mois. Ils seront effacés automatiquement.

## Quelles sont les modalités d'enregistrement ?

Le porteur de la caméra informe les personnes filmées qu'il va déclencher la caméra. Le droit d'opposition au tournage pour ce type de matériel ne s'applique pas.

## Qui peut les visionner ?

L'utilisateur de la caméra ne peut, ni visionner les images prises lors de l'intervention, ni les transmettre en temps réel. L'accès et l'utilisation de ces images sont protégés, conformément aux exigences de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



## Quand sont-elles déclenchées ?

En intervention, lorsque se produit, ou est susceptible de produire, un incident de nature à mettre en péril l'intégrité physique des sapeurs-pompiers.

[www.sdis66.fr](http://www.sdis66.fr)